

# Rapport à la commission supérieure des sites, perspectives et paysages

Séance du 18 février 2016

## Projet de classement des Madères, propriété du peintre Olivier Debré (Indre-et-Loire)

**Rapport CGEDD n°010401-01**

**établi par**

**Jean-Luc Cabrit**

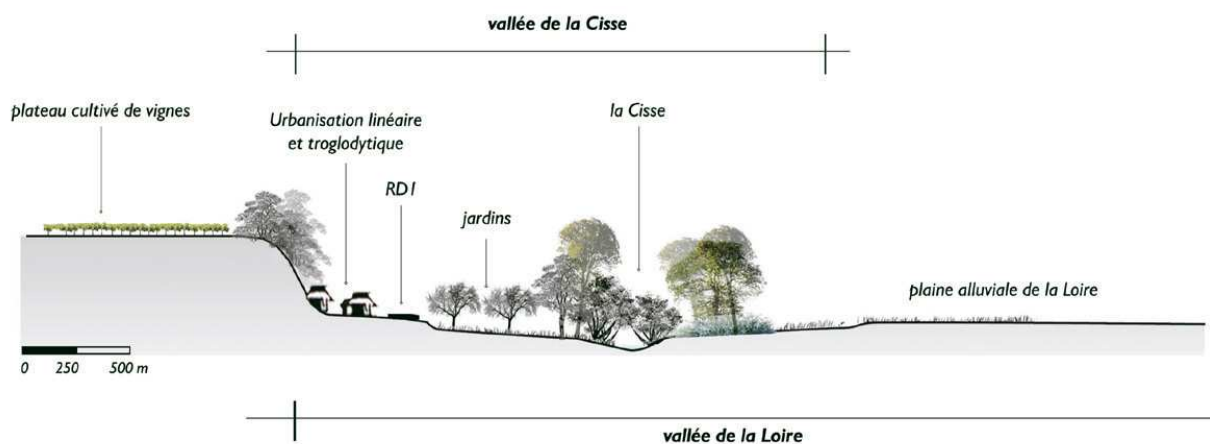
*Chargé de mission d'inspection générale*

**février 2016**



« Loire claire courante, Amboise » – 1973 – 80x116 (source Internet)

Premier dossier soumis à l'avis de votre Commission, dans le cadre du programme de classements qui vient de vous être présenté, la propriété *Les Madères* est située sur le coteau nord du lit majeur de la Loire, à une quinzaine de kilomètres à l'amont de Tours, à cheval sur les communes de Vernou-sur-Brenne et de Noizay, dans l'Indre-et-Loire. Elle s'inscrit pleinement dans la « Valeur universelle exceptionnelle » (V.U.E) du site UNESCO du Val de Loire, dont elle constitue en effet une coupe très illustrative, depuis le plateau viticole jusqu'aux prairies inondables de la dépression latérale de la Cisse. Le coteau et les abords de la Cisse font déjà, du fait de leur qualité paysagère, l'objet de deux sites inscrits « Vallée de la Cisse », en continuité, l'un à Noizay (arrêté du 8 décembre 1983) l'autre à Vernou (arrêté du 23 septembre 1983).



Coupe de la dépression latérale de la Cisse (source étude paysagère Follea-Gautier pour la DREAL Centre)

Cette appartenance à l'ensemble ligérien et à ses paysages caractéristiques n'est toutefois pas la raison principale du projet de classement de la propriété *Les Madères* qui vous est proposé aujourd'hui, au titre des critères « pittoresque » et « artistique ».

### La propriété d'un peintre

*Les Madères* constitue un bel exemple de ces propriétés bourgeoises qui s'égrènent le long du Val-de-Loire, installées sur un flanc de coteau calcaire, profitant de l'exposition au sud, dans une prise de possession du site à la charnière entre le val humide et le plateau viticole. Ainsi, bien exposées sur le coteau, elles peuvent jouir des vues sur leur domaine tout en restant à l'abri des inondations.

Passé les belles grilles du portail d'entrée, on monte à la propriété par une allée plantée de tilleuls. La maison a été construite du 17<sup>ème</sup> au 19<sup>ème</sup> siècle à mi pente du coteau, sur une terrasse plantée de près de 500 mètres, aboutissant à une chapelle. Cette terrasse, où se dresse un colombier ou « fuye », forme belvédère sur la Cisse et la plaine alluviale. Elle s'adosse à la falaise, percée d'un véritable réseau d'habitations troglodytiques en partie abandonnées. Elle est encore aujourd'hui au centre d'un domaine agricole, comportant un vignoble sur le plateau au-dessus de la maison, des prairies bocagères humides dans la dépression de la Cisse et des cultures dans le val. Vignes, cultures et prairies sont louées et en exploitation.

Le pittoresque de ce site préservé est à la fois lié à la propriété elle-même et aux ambiances des paysages du Val de Loire, à leur douceur, à leurs lumières irisées. Il renvoie aux atmosphères de ces dépressions latérales, au caractère intime de paysages jardinés de vergers et de potagers, aux bords de rivières et à leurs roselières, aux saules couverts de gui, aux prairies entourées de haies boisées.

Mais l'intérêt essentiel du site est ailleurs. Son périmètre s'appuie en effet sur un lieu où a longtemps résidé et travaillé le peintre Olivier Debré. La propriété, dont le classement a été demandé par la famille, a été achetée par le professeur Robert Debré dans les années 30. L'un de ses trois fils, Olivier, le peintre, en deviendra propriétaire en 1978 et utilisera la maison, ses caves troglodytiques, ses terrasses et ses environs comme atelier ou lieu de repos. C'est essentiellement en tant que lieu de création, source d'inspiration pour un peintre majeur de l'art contemporain, que la propriété *Les Madères* nous intéresse ici.



La terrasse et la maison des Madères et la vue sur le Val (photo JLC)

Olivier Debré est né à Paris en 1920, où il mourra en 1999. Il est marqué dans sa jeunesse par les tableaux de paysages de son grand-père, le peintre Edouard Debat-Ponsan, chez qui il peint d'abord, dès l'adolescence, pendant les vacances. Il étudie l'histoire de l'art et l'architecture à Paris, et lors de sa première exposition, dans sa vingtième année, il rencontre Picasso, ce qui va décider de son orientation vers l'abstraction. Plus tard, il partagera son temps entre *les Madères*, son atelier de Cachan, et le reste du monde où il peint, partout, lors de ses voyages en Asie, en Amérique du nord et du sud.

Il crée une peinture gestuelle qui restitue directement ce qu'il ressent. Ce sera le leitmotiv de *l'abstraction lyrique*, qu'il préférerait appeler *abstraction fervente*, avec d'autres peintres comme Hartung, de Staël, Soulages, Mathieu, Poliakoff. Cette tendance artistique, développée en Europe et aux États-Unis au lendemain de la deuxième guerre mondiale, se fonde sur l'expression directe de l'émotion individuelle et se démarque de l'abstraction géométrique, considérée comme froide et intellectuelle.

A partir des années 60, il suggère le paysage par de grands aplats fluides monochromes ponctués de quelques taches de couleur épaisses. Il s'installe à l'extérieur pour peindre, par tous les temps, attentif à l'émotion que suscite en lui la contemplation de la nature : « *Je traduis l'émotion qui est en moi devant le paysage, mais pas le paysage* »

Dans les années 70, le peintre « *multiplie les toiles de grand format, sa palette se colore, devient plus lumineuse et joue des transparences, le motif tend vers la synthèse, la fluidité et un certain dépouillement. Un tableau d'Olivier Debré ne détermine pas un espace fini ; il figure un point de départ au-delà duquel l'imagination du spectateur vagabonde, comme mue par une force centrifuge. Parfois, contrairement aux espaces perspectifs qui attirent le regard vers le centre et enferment le sujet, le peintre chasse les couleurs vers le bord.* » [...] *Les empâtements s'apparentent à « une faille, comme celle que laisserait un rideau entr'ouvert, qui intrigue et invite à imaginer ce qui se dissimule derrière.* »<sup>1</sup>

Olivier Debré souhaitait laisser le spectateur libre de son interprétation : « *J'indique ma source d'inspiration, mais elle ne compte pas. Le peintre a une certaine conscience, un point de départ : que le spectateur y voie autre chose n'est pas grave. C'est l'intensité qui m'importe, et non pas l'histoire.* » *Le choix des titres est, à cet égard, significatif : il se contente, la plupart du temps, d'indiquer le lieu où le tableau a été peint ainsi que l'atmosphère chromatique dominante. Le peintre disait : « quand je suis en voyage, je peins. [...] Dans cet instant fugitif, je prends conscience de moi à travers la sensation du monde. Mon émotion est de la peinture, c'est indissociable. Ma chair c'est de la pâte, la couleur.* »<sup>2</sup>

Olivier Debré est probablement plus connu à l'étranger qu'en France. Il a peint dans tous les formats, l'un des plus grands étant la gigantesque peinture qu'il a réalisée pour le rideau de scène du théâtre de la Comédie française.

<sup>1</sup> Thierry Savatier, pour le journal Le Monde, à propos d'une exposition Olivier Debré au château de Chenonceau en 2008.

<sup>2</sup> *ibid.*



Parmi ses dernières créations, il faut s'arrêter un moment sur le ballet « *Signes* », créé par Carolyn Carlson à l'Opéra de Paris sur une musique de René Aubry et présenté en mai 1997 à l'opéra Bastille. Depuis il a été repris en 2000, 2004, 2008 et 2013. Il n'en a pas seulement conçu les décors, il est l'instigateur de ce spectacle d'art total, où les costumes, les peintures, les évolutions des danseurs, procurent une émotion artistique très forte. Lorsque Olivier Debré propose à l'Opéra de Paris de monter ce ballet, il veut donner vie aux « signes » qu'il peint, prolonger son geste hors de la toile. Il veut que la couleur s'anime du corps des danseurs, autour des décors mobiles. Les décors ont donc été créés avant même le ballet, la chorégraphe imaginant, à partir des toiles de Debré, des relations, une gestuelle, des mouvements de danse qui répondent par leur caractère éphémère aux traces des mouvements du pinceau sur la toile.

Imaginons maintenant la vaste terrasse des Madères, devant la falaise de tuffeau où grimpe une immense glycine. Le peintre est là, il a posé ses toiles par terre, il marche dessus, les pieds protégés par des sacs en plastique. Il peint avec des balais, des brosses à long manche. Il étale la matière diluée, en glacis, en transparences, dans un grand mouvement du bras, engageant tout le corps. Puis avec une brosse plus petite, avec un couteau, il applique quelques taches épaisses sur le bord du tableau.

On le retrouve sur une rive de la Loire. Il a adossé à sa voiture jaune la toile tendue sur un cadre, le capot servant de chevalet, voire de palette... Les brosses accrochent au passage le sable du fleuve, des feuilles mortes, des brindilles, que le peintre laisse tels quels dans la pâte. Il trouve là une inspiration, dans les mouvements de l'eau, dans la vibration des feuillages argentés des saules, dans ces écheveaux changeants, ces entrelacements ocrés propres aux bancs de sable...

Sa famille a laissé les lieux tels qu'ils étaient à sa mort. Les ateliers, creusés dans la falaise, sont encore habités, imprégnés par la présence de l'artiste, avec ses toiles inachevées, ses pots de peinture, ses brosses. Une fondation Olivier Debré est en cours d'achèvement à Tours, un beau bâtiment, avec un projet culturel ambitieux, mais l'essentiel est ici, aux Madères.



L'atelier creusé dans le tuffeau, sur la terrasse des Madères (photo JLC)

## Le périmètre et l'enquête publique

Le périmètre proposé est situé sur deux communes : Vernou-sur-Brenne et Noizay. Il est constitué de l'enveloppe des différentes parcelles dépendant de la propriété. Ainsi défini, sa superficie est d'environ 73 hectares, incluant la propriété (54 hectares). Parmi les parcelles des autres propriétaires (19 hectares), certaines ont autrefois fait partie du domaine, ou comportent de l'habitat troglodytique en continuité. D'autres, dans le val, ont été incluses dans le périmètre pour assurer la cohérence du site. Ce dernier évoque ainsi le cadre de travail du peintre Olivier Debré et ses sources d'inspiration tout en contenant des portions emblématiques du paysage ligérien : plateau viticole, coteau construit, plaine alluviale, chacune avec son atmosphère, ses caractéristiques particulières. On note toutefois que le nom proposé : *Les Madères, propriété du peintre Olivier Debré*, s'applique de manière ambiguë à l'ensemble du site, ce qui est d'autant plus ambigu

que *les Madères* et *sous les Madères* sont aussi des noms de lieux-dits, pas nécessairement inclus dans le site. Il conviendra donc d'être précis sur son nom, car cette ambiguïté semble avoir été l'origine de difficultés lors de l'enquête publique. On pourrait ainsi proposer « *Les Madères, propriété du peintre Olivier Debré, avec ses abords* ».

L'enquête publique s'est déroulée du 1er au 30 juin 2015. Elle a été prescrite par arrêté préfectoral du 11 mai 2015 et a été confiée à Monsieur Pierre Tonnelle, commissaire enquêteur. Un dossier d'enquête et un registre ont été mis à disposition du public dans les mairies de Vernou-sur-Brenne et de Noizay, le dossier d'enquête étant par ailleurs consultable sur le site internet des services de l'Etat en Indre-et-Loire. L'avis d'ouverture a été affiché sur les panneaux d'information officiels des mairies et en différents points du site. Il a également fait l'objet des parutions réglementaires dans la « Nouvelle République » et dans la « Nouvelle République Dimanche ». La commune de Vernou-sur-Brenne a par ailleurs publié sur son site internet les modalités de l'enquête publique.

Le commissaire enquêteur a effectué deux permanences dans chacune des mairies. Il a reçu douze personnes et neuf courriers ou courriels. Au total 14 observations ont été enregistrées émanant de particuliers, des collectivités ou d'associations de protection de l'environnement. Il a rendu un rapport complet et très argumenté, daté du 28 juillet 2015, avec un avis favorable au classement.

Nous n'évoquerons que les demandes de retrait effectuées lors de cette enquête, et qui concernent des parcelles de la commune de Vernou-sur-Brenne situées dans le périmètre, mais en dehors de la propriété :

- trois parcelles contiguës au sud de la RD1, en zone N du PLU : dans la mesure où elles ne sont pas constructibles et en zone inondable, et qu'elles contribuent à la cohérence paysagère du site, il est proposé de les maintenir dans le périmètre.

- plusieurs parcelles situées au nord de la RD1, partie en zone N (pente boisée du coteau), partie en zone UB constructible (secteur moins pentu en pied de coteau). Elles font l'objet de demandes distinctes, l'une de la part de copropriétaires de quatre parcelles qui souhaitent pouvoir continuer la rénovation d'une maison existante, l'autre de la commune de Vernou. Le PLU était en cours de révision lors de l'enquête publique, la commune a souhaité maintenir constructible cette partie de coteau et demandé le recul du périmètre du site en conséquence, revenant sur sa délibération initiale du 15 décembre 2014, favorable à l'unanimité. Bien que n'appartenant pas à la propriété Debré, tout ce secteur est situé en entrée de site. Il comprend un ensemble troglodytique typique et d'anciennes parcelles de la propriété des Madères. Malgré la présence du site inscrit, il importe de surveiller étroitement cet ensemble. Le commissaire enquêteur propose de le maintenir dans le périmètre de classement et nous nous rangeons à cet avis.

Le conseil municipal de Noizay a quant à lui émis un avis favorable au classement, par délibération du 9 septembre 2014.

La commission départementale de la nature, des paysages et des sites (CDNPS) de l'Indre-et-Loire du 7 octobre 2015 a émis un avis favorable unanime.

Une consultation de différents services, organismes et collectivités a été effectuée. Ceux qui ont répondu ont émis un avis favorable sans réserves au projet de classement : Unité départementale de l'architecture et du patrimoine (UDAP, ex STAP), INAO (Institut national de l'origine et de la qualité), Chambre d'agriculture.

## Conclusion

La gestion future devra s'attacher à maintenir et mettre en valeur les terrasses et le cadre naturel et agricole traditionnel de la propriété, tout en cadrant les perceptions visuelles. La famille Debré a toutefois le projet d'établir sur le site un atelier d'artiste ou une maison de famille afin de faire perdurer la création sur le domaine. Ce projet légitime et pris en compte dans le nouveau PLU devra être particulièrement intégré dans le site, par son implantation, sa volumétrie et ses matériaux.

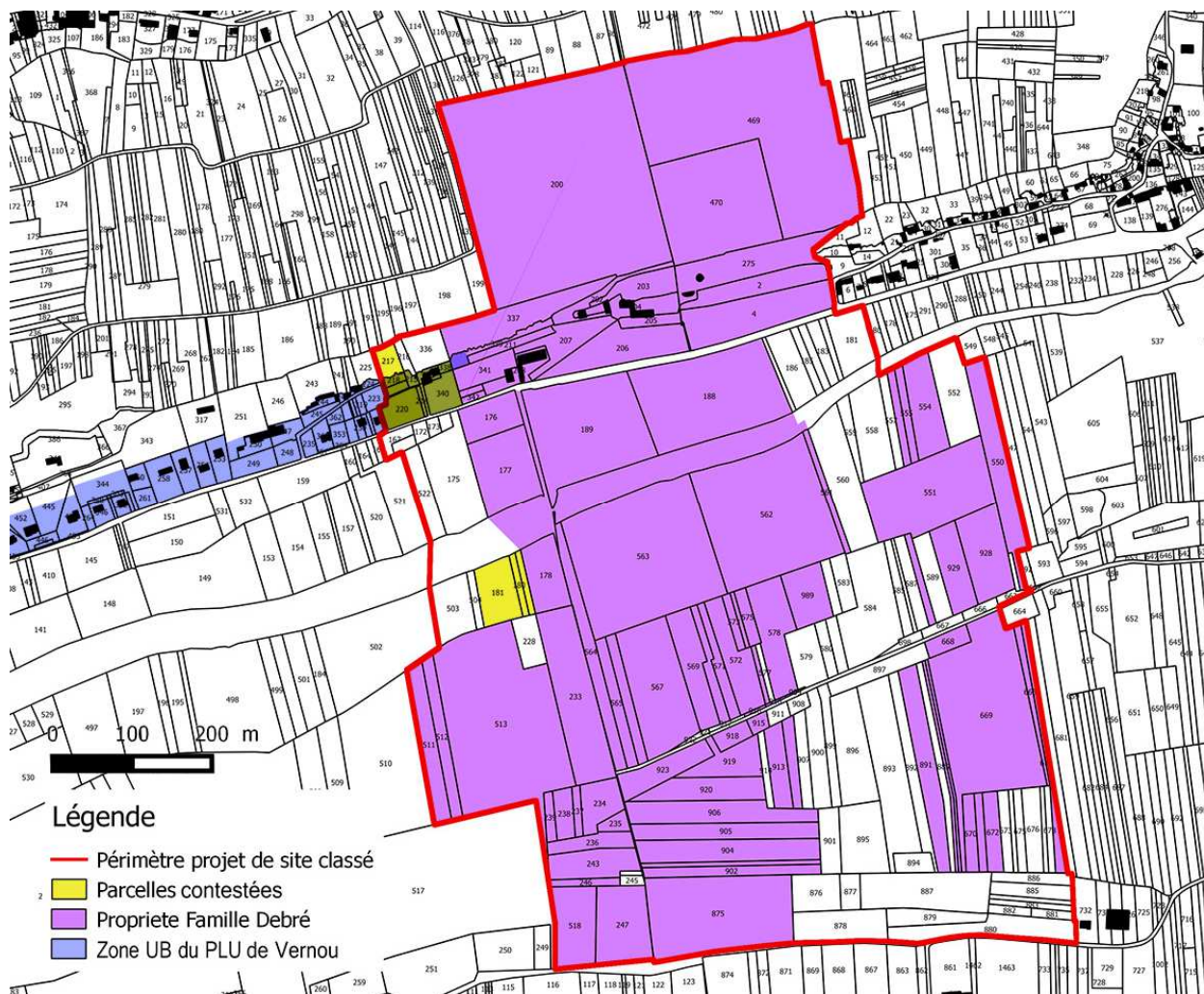
En conclusion, je propose à la Commission d'émettre un avis favorable au projet de classement du site *Les Madères, propriété du peintre Olivier Debré, avec ses abords*, avec les critères *pittoresque* et *artistique*, selon le périmètre proposé par la DREAL et maintenu après l'enquête publique.



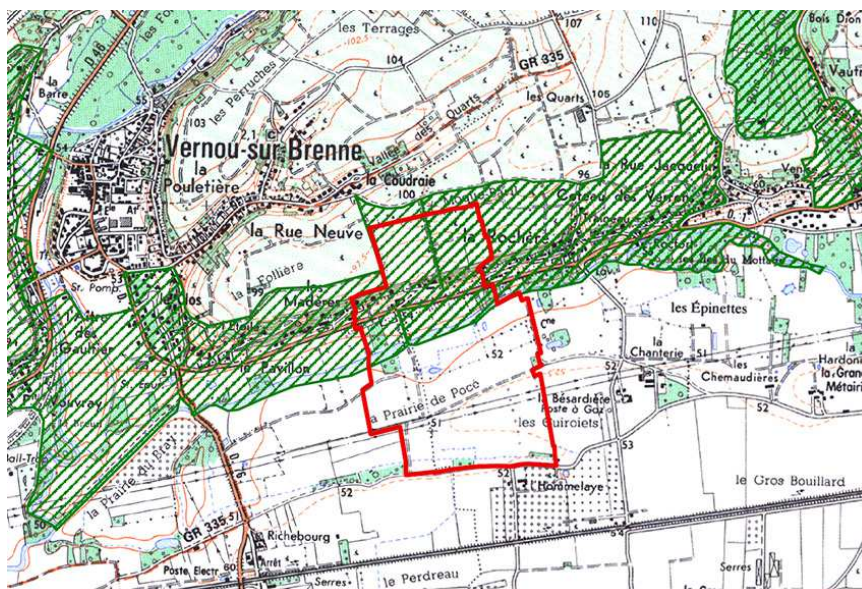
Jean-Luc Cabrit



## Annexes cartographiques



Le projet de site à l'enquête publique (illustration JLC sur fond DREAL)



Le projet de site classé et les sites inscrits existants (illustration JLC sur fond DREAL)